



Renoncer à un devis signés entre particuliers

Par Visiteur

Bonjour,

Je voudrais renoncer à un devis signés entre un particulier et notre entreprise concernant ds travaux de ravalement de façades.

Nous n'avons pas encore debuter les travaux ; mais nous avons eu un chèque d'acompte de 30% du montant des travaux.

Le client joue sur les mots qui figurent sur le devis et nous demande de faire des travaux en plus que nous n'avions pas inserer dans notre prix du devis .

Nous ne voulons pas travaillé avec ce client qui joue sur les mots car nous avons peur que si nous commençons les travaux , on pourrais avoir des problèmes avec ce client.

Merci d'avance pour votre réponse et ce qe je dois faire pour resilier ce devis et quelle modèle de lettre que je dois envoyer au client pour lui dire que nous renonçons a faire les travaux.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Merci d'avance pour votre réponse et ce qe je dois faire pour resilier ce devis et quelle modèle de lettre que je dois envoyer au client pour lui dire que nous renonçons a faire les travaux.

Malheureusement ce devis signé par les deux parties ne peut pas être résilié. Il vous engage envers votre client.

Sauf à trouver un accord avec ce dernier vous ne pouvez de votre propre initiative le résilier.

Bien cordialement